

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 19 (1989)  
**Heft:** 11

**Rubrik:** Votre argent :L'"Autre" organisation européenne: L'AELE

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'«Autre» organisation européenne: L'AELE

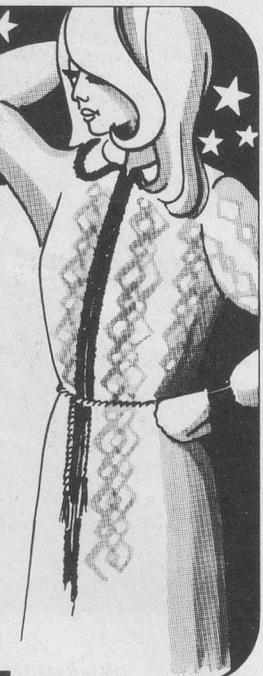
GEORGES BAHISSON  
**VOTRE  
ARGENT**

**Robes de chambre**  
grand choix, toutes tailles

l'élegance à fleur de peau  
**Ewyanna**  
et Viviane

Boutique Lingerie Fine

J. Dupertuis · 2, av. de la Gare  
1003 Lausanne · Tél. 021/23 04 86



**Wolf Teudeloff**  
médecin dentiste

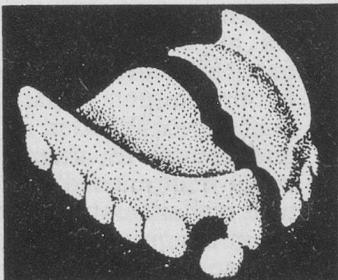
Diplôme fédéral – Genève 1977

a le plaisir d'annoncer qu'il a repris le cabinet du

**Dr G.-B. Steiner**  
médecin dentiste

**Bd de Grancy 44**  
1006 Lausanne  
Tél. (021) 26 32 67

**Réparez votre dentier vous-même!**



– impeccable  
du point de vue technique  
et durable!  
Indispensable  
pour les voyages  
et pendant les vacances.  
Pour votre sécurité!

**BONYPLUS®**

Dans les pharmacies et les drogueries.

L'échéance de 1992, à laquelle doit disparaître toute barrière aux échanges à l'intérieur de la Communauté Européenne, créant ainsi un marché de quelque 320 millions de consommateurs, représente actuellement une des préoccupations majeures des milieux économiques et politiques des pays appartenant à l'AELE, et parmi eux la Suisse. Il n'est donc pas inutile de rappeler ce qu'est l'Association Européenne de libre échange (AELE).

L'AELE a été fondée le 1<sup>er</sup> janvier 1960 par la Convention de Stockholm. Elle comportait au départ sept pays (Autriche, Danemark, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse) qui ne souhaitaient pas adhérer à la Communauté Européenne (CE).

Les membres actuels sont au nombre de six (Autriche, Finlande, Islande, Norvège, Suède, Suisse). Le Royaume-Uni, le Danemark et le Portugal ont en effet quitté l'AELE pour la CE, l'appartenance aux deux organisations à la fois étant impossible. Quant à l'Autriche, elle a manifesté récemment son désir d'adhérer à la CE, ce qui se traduirait également par son départ de l'AELE. Dans cette hypothèse, le manque d'homogénéité de l'AELE serait accentué avec, d'un côté, un groupe de nations nordiques et, de l'autre, notre pays.

L'AELE n'ayant pas pour finalité une intégration politique de ses membres, sa structure est légère et un peu bureaucratisée:

– Le Conseil de l'AELE est composé de ministres ou d'ambassadeurs disposant d'une voix par pays. Les décisions sont prises le plus souvent à l'unanimité. Le Conseil de l'AELE est à la fois législateur, juge ou médiateur, en cas d'infraction à la Convention de Stockholm.

– Les organes exécutifs de l'AELE sont les pays membres.

– Le secrétariat de l'AELE s'occupe de travaux d'organisation. Il n'emploie que quelque 70 personnes (la CE dispose, à Bruxelles, de 15 000 fonctionnaires européens).

L'imbrication géographique des pays membres de la CE et de l'AELE a fait, que, rapidement, une coopération s'est développée entre les deux organisations.

– Dès 1973, des accords bilatéraux ont permis la création d'une grande zone de libre échange, englobant la CEE et l'AELE, pour tous les produits industriels.

– En 1984, une première conférence ministériel-conjointe CE/AELE s'est tenue à Luxembourg. Son résultat fut la mise sur pied d'un projet commun «l'«Espace Economique Européen» qui envisage une extension de la coopération au-delà du commerce industriel.

– En 1988, une deuxième conférence ministériel AELE/CE a précisé les limites et les conditions de cette coopération. La CE a, en outre, suggéré à l'AELE de se doter d'une structure interne renforcée, pour devenir un partenaire fort de la CE. Les pays de l'AELE sont clairement invités à rester ensemble, et en dehors de la CE, pour de longues années.

G. B.